



**Mediterranean  
Action Plan**  
Barcelona  
Convention



*The Mediterranean  
Biodiversity  
Centre*

## **APPEL D'OFFRES NATIONAL N°14/2026\_SPA/RAC\_IMAP**

**SELECTION D'UN PRESTATAIRE POUR DES SERVICES  
LOGISTIQUES ET D'APPUI AUX CAMPAGNES DE  
TERRAIN MARINES ET COTIERES**

**20 mai 2026**

## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

### I- CONTEXTE

Le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) a été créé en 1985 dans le cadre de la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone), afin d'assister les Parties contractantes dans la mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB).

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche Écosystémique (EcAp) du Plan d'Action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE/PAM), et plus particulièrement du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (IMAP), des efforts renforcés sont déployés afin d'assurer un suivi harmonisé de l'état de l'environnement marin et côtier en Méditerranée.

À cet effet, un Accord de Financement à Petite Échelle (Small-Scale Funding Agreement – SSFA) a été signé entre le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE/MEDPOL) et le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC), en vue de soutenir la mise en œuvre des indicateurs communs IMAP dans les stations de surveillance côtières et offshore en Tunisie.

Cet accord s'inscrit dans le cadre du projet SSFA, visant notamment à réduire la pollution liée aux produits chimiques et aux déchets dangereux dans les points chauds méditerranéens, tout en renforçant les capacités nationales de suivi et d'évaluation environnementale.

Le présent appel d'offre a pour objet de sélectionner un prestataire de service logistique pour la collecte des échantillonnages (eaux, sédiments, Biota) selon le Programme d'action de surveillance sur le terrain de la pollution et des déchets marins conformément aux indicateurs de l'IMAP dans le cadre d'un accord de Financement à Petite Échelle contribuant à la mise en œuvre des indicateurs du programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes IMAP, sélectionnés dans des stations de surveillances offshore et côtières en Tunisie.

### II- OBJET DE LA CONSULTATION

Sous la supervision et en concertation avec les experts scientifiques de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), le prestataire aura pour tâches principales de :

- Fournir des échantillons de palourdes et/ou de poissons provenant des stations côtières indiquées au tableau 1, à raison de 20 à 30 spécimens par site. Le prestataire devra préciser les espèces ciblées, les méthodes de collecte et les délais de livraison.
- Assurer la mise à disposition d'un ou plusieurs véhicules adaptés pour le transport des experts et de l'équipe technique de l'INSTM vers/de Monastir, Sfax, Gabès et Djerba afin d'assurer les campagnes d'échantillonnage (pour 7 personnes / 15 jours). L'offre devra préciser le type de véhicules proposés et les coûts associés.
- Assurer l'acheminement des échantillons biologiques issus des campagnes en mer vers les laboratoires d'analyses qui seront désignés ultérieurement (Option 1 : Labo à Tunis/ Option 2 : Labo à Sfax), dans des conditions garantissant la

conservation et la traçabilité des échantillons. Le prestataire devra préciser les moyens de transport, la durée (le jour même) et la conservation proposée ainsi que les coûts par mission d'acheminement terrestre.

- Assurer la prise en charge des experts et de l'équipe technique de l'INSTM durant les campagnes d'échantillonnage (hébergement, repas et déplacements locaux) pour 7 personnes / 10 nuitées. L'offre devra préciser les prestations proposées et les coûts unitaires correspondants.

La présente consultation est composée d'un lot unique. Chaque soumissionnaire est tenu de présenter une offre couvrant l'intégralité du lot. Les offres partielles ne seront pas acceptées.

La période des prestations des services sera selon la réalisation des campagnes, prévu entre 15 juin et 15 juillet 2026 (Les dates exactes seront fixées ultérieurement avec le SPA/RAC et l'INSTM).

Tableau 1 : Localisation et fréquence des stations d'échantillonnage

Prestation	Station	Côtière/en mer	Zone maritime	Région	Coordonnées GPS		Nombre et nature des échantillons
					Latitude	Longitude	
Fourniture Biote + Transport Echantillon	Fouledh-Bizerte	Station côtière	Nord	Lagune de Bizerte	37°08'46.741"N	09°48'31,485"E	1 biote (20 à 30 spécimens)
	Menzel Jmil	Station côtière	Nord	Lagune de Bizerte	37°13'250"N	9°56"123"E	1 biote
	Raoued	Station côtière	Nord	Golfe de Tunis	36°56'38.901"N	10°15'00.62"E	1 biote
	Ksibet Madyouni	Station côtière	Est	Golfe de Hammamet	35°41'16.529"N	10°51'9.126"E	1 biote
	Nekta	Station côtière	Sud	Golfe de Gabès-Sfax	34°37'45.756"N	10°38'33.496"E	1 biote
	Akarit	Station côtière	Sud	Golfe de Gabès-Gabès	34°06'57.403"N	10°01'31.699"E	1 biote
	Zarat	Station côtière	Sud	Golfe de Gabès-Gabès	33°41'56.764"N	10°21'31.034"E	1 biote
	4 stations	En mer	Nord	Golfe de Tunis			1 biote 4 sédiment 20 eaux
	4 stations	En mer	Est	Golfe de Hammamet			1 biote 4 sédiment 20 eaux
	4 stations	En mer	Sud	Golfe de Gabès- Sfax			1 biote 4 sédiment 20 eaux
	3 stations	En Mer	Sud	Golfe de Gabès-Gabès			1 biote 4 sédiment 20 eaux

### **III- COMPETENCES/ QUALIFICATIONS REQUISES**

- 1- Bonne connaissance des problématiques environnementales de la région méditerranéenne tunisienne ;
- 2- Expérience Appui logistique.

### **IV- LIVRABLES**

- 1- Le prestataire doit livrer des échantillons de palourdes et /ou de poissons (Rouget) (20 à 30 pièces/site) provenant des stations côtières. Le prestataire doit travailler en coordination avec des pêcheurs locaux de chaque région.
- 2- Les échantillons issus des campagnes en mer de Tunis, Monastir, Sfax et Gabès doivent être acheminer vers les laboratoires d'analyses concernés le jour même, dans des conditions optimales de conservation et de transport, conformément aux exigences d'assurance qualité des analyses.
- 3- Les experts et l'équipe technique de l'INSTM doivent être pris en charge durant les campagnes d'échantillonnage (hébergement, restauration et logistique).

# CLAUSES ADMINISTRATIVES

## ARTICLE 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent Appel à consultation est ouvert aux bureaux d'études, sociétés de services, prestataires logistiques et opérateurs spécialisés dans les activités de terrain et la logistique liées à l'environnement marin et côtier en Tunisie.

Les soumissionnaires doivent justifier qu'ils possèdent toutes les garanties requises, notamment juridiques et professionnelles pour assurer l'exécution de la présente mission dans de bonnes conditions.

## ARTICLE 2 - CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE

Les documents de l'offre doivent comprendre séparément (i) **une offre technique**, (ii) **des documents administratifs** et (iii) **une offre financière**.

### 2.1- Offre technique

Elle doit contenir :

1. Une note méthodologique décrivant l'approche proposée pour la réalisation des prestations ;
2. Les références du soumissionnaire dans le domaine de la logistique et/ou des campagnes environnementales marines et côtières ;
3. La liste des moyens logistiques et équipements disponibles ;
4. Le planning prévisionnel des activités ;
5. Les CV du responsable de mission et de l'équipe proposée ;
6. La liste nominative de l'équipe affectée au projet ;
7. Toute information utile démontrant les capacités techniques et organisationnelles du soumissionnaire.

### 2.2- Dossier administratif

Le dossier administratif doit comporter les pièces administratives suivantes :

- 1) Une copie du Registre National des Entreprises valable à la date de la soumission.
- 2) Une attestation de solde délivrée par l'organisme de sécurité sociale auquel le soumissionnaire est affilié, valable à la date de la soumission.
- 3) Un certificat de non-faillite valable à la date de remise des offres.
- 4) Une déclaration sur l'honneur certifiant que le soumissionnaire ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité ou de toute autre situation pouvant entraver son indépendance lors de l'exercice de sa mission.
- 5) Une déclaration sur l'honneur de chacun des membres de l'équipe intervenante, qui ne fait pas partie du personnel permanent du bureau d'études, confirmant qu'il accepte de participer avec l'équipe intervenante pour l'accomplissement de cette mission.
- 6) Les éventuelles autorisations ou agréments nécessaires à l'exercice des activités proposées ;
- 7) Le Cahier des Clauses Administratives paraphé et signé sur toutes les pages, avec signature et cachet du soumissionnaire à la dernière page.

Au cas où il y aurait des pièces administratives manquantes, le soumissionnaire sera contacté pour compléter son dossier. Si dans un délai de 05 jours, le dossier n'est toujours pas complet, il sera éliminé.

### 2.3- Offre financière

L'offre financière doit être exprimée en Dinar Tunisien (TND). L'offre financière devra être exprimée en hors taxes, la TVA devra être ajoutée en sus. L'offre financière devra inclure l'ensemble des coûts liés à l'exécution des prestations demandées.

L'offre financière doit également inclure les documents suivants :

1. La soumission dûment remplie selon le modèle en Annexe 1 ; et
2. Le détail estimatif dûment rempli selon le modèle de l'Annexe 2.

### ARTICLE 3 - REMISE DES OFFRES

Les dossiers de candidatures devront être envoyés par voie électronique à l'adresse e-mail suivante : [procurement@spa-rac.org](mailto:procurement@spa-rac.org) , avant le 2 juin à 23h59 UTC+1 (heure de Tunis). Les e-mails doivent avoir l'objet suivant :

**« APPEL À CONSULTATION N°14/2026\_SPA/RAC\_IMAP Sélection prestataire pour des services logistiques et d'appui aux campagnes de terrain marines et côtières - Nom du candidat ».**

Toute offre parvenant au SPA/RAC après cette date et cette heure sera rejetée.

### ARTICLE 4 - ADDITIFS AU DOSSIER D'APPEL À CONSULTATION ET/OU DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT

Au cas où certains soumissionnaires auraient des renseignements à demander ou auraient des doutes sur la signification de certaines parties des documents d'appel d'offres, ils devraient se référer au client par écrit, par voie de courrier électronique, à l'adresse [procurement@spa-rac.org](mailto:procurement@spa-rac.org) en vue d'obtenir les éclaircissements nécessaires avant de transmettre leur offre et ce, cinq (5) jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les réponses seront envoyées par e-mail à tous les soumissionnaires qui auraient notifié, par e-mail leur intérêt de participer à cet appel d'offres. Des additifs au dossier d'appel d'offres pourront également être ajoutés à celui-ci par le SPA/RAC, en vue de rendre plus claire la compréhension des documents d'appel d'offres ou d'apporter des modifications aux informations relatives aux lieux de travail, au projet, aux termes de références, à la convention ou aux autres documents de l'appel d'offres, cinq (5) jours au plus tard avant la date de réception des offres, de ce fait, ils feront parties des documents d'appel d'offres.

Aucune réponse ne sera faite à des questions verbales et toutes interprétation par un soumissionnaire des documents d'appel d'offres, n'ayant pas fait l'objet d'un additif sera rejetée et ne pourra impliquer la responsabilité du client.

### ARTICLE 5 - DEFINITION, CONSISTANCE ET VARIATION DES PRIX

Les prestations fournies dans le cadre de cette mission, se composent d'un coût global forfaitaire ferme et non révisable.

## 5.1- Variation des prix

Les prix du présent marché sont fermes et non révisables.

## 5.2- Caractère définitif des prix

Le soumissionnaire ne peut, sous aucun prétexte, revenir sur les prix du marché qui ont été consentis par lui.

## ARTICLE 6- DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE

Tout soumissionnaire ayant présenté une offre sera lié par son offre pendant 120 jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des plis. Pendant cette période, les prix et les renseignements proposés par le soumissionnaire seront fermes et non révisables.

## ARTICLE 7 - MODALITES DE PAIEMENT

Les honoraires/paiements relatifs au présent marché, dont le montant est fixé dans la soumission, seront réglés par phase, dans le mois qui suit la réception des mémoires d'honoraires et des documents justificatifs y afférents et leur validation par le SPA/RAC, et la validation par l'INSTM et le SPA/RAC de la phase correspondante.

## ARTICLE 8 - CRITERES ET ETAPES D'EVALUATION DES OFFRES ET PROCEDURES D'ATTRIBUTION

### 8-1 Evaluation technique :

Une note technique est attribuée à chaque offre sur un score maximum de 100 points ; L'évaluation des offres reçues sera basée notamment sur l'expérience dans les activités logistiques, campagnes de terrain, transport d'échantillons et appui aux missions environnementales marines et côtières

Les critères d'évaluations sont mentionnés dans le tableau ci-après :

désignation	Spécifications	100 points
<b>1</b>	<b>Méthodologie :</b>	<b>20 points</b>
	Note méthodologique détaillée + Nature de la logistique mise à disposition de l'équipe	(20 points)
	Note méthodologique peu détaillée	(10 points)
	Note méthodologique non conforme aux TDR	(0 point)
<b>2</b>	<b>Planning:</b> (document détaillé de la réalisation des activités max 2 pages)	<b>10 points</b>
	-Cohérent et réaliste par rapport aux TDRs	(10 points)
	-Moyennement cohérent	(5 points)
	-Non cohérent	(0 point)
<b>3</b>	<b>Expérience de l'équipe :</b>	<b>70 points</b>
	-Formation académique du responsable: au moins Bac +3	(10 points)
	-Gestion des projets internationaux : (2 points/références)	(10 points)
		(10 points)

	-Expérience en collecte des échantillons dans le domaine de l'environnement marin (2 points/référence)	(20 points)
	-Expérience Appui logistique (réservation hôtel ; transport...) (2 points /référence)	(20 points)
	-Activités similaires au projet et/ou dans le domaine de d'échantillonnage de l'environnement marin (10 points par référence)	

Une fois le travail d'évaluation technique terminé, le Comité attribue une note finale technique à chaque offre.

## 8.2- Évaluation des offres financières

À l'issue de l'évaluation technique, les enveloppes contenant les offres financières qui n'ont pas été éliminées au cours de l'évaluation technique sont ouvertes.

Le Comité d'évaluation vérifie que les offres financières ne comportent pas d'erreurs arithmétiques évidentes. Les erreurs arithmétiques évidentes éventuelles sont corrigées et les chiffres corrigés sont pris en considération.

Le Comité d'évaluation procède ensuite à la comparaison financière. L'offre financière la moins disante et jugée valable reçoit 100 points. Les autres offres se voient attribuer une note calculée selon l'équation suivante :

**Note financière = (montant de l'offre la moins disante/montant de l'offre en question) x 100.**

## 8.3- Conclusions du comité d'évaluation

Le choix de l'offre la mieux disante résulte d'une pondération des notes technique et financière selon une clef de répartition 70/30. À cet effet :

- La note technique sera multipliée par un coefficient de 0,70.
- La note financière sera multipliée par un coefficient de 0,30.

Les notes technique et financière pondérées ainsi calculées sont additionnées pour identifier l'offre ayant obtenu la meilleure note finale technico-financière.

Lorsque deux offres auront obtenu la même note technico-financière, la préférence sera donnée dans l'ordre au soumissionnaire :

- a. Ayant obtenu la meilleure note technique.
- b. Ayant obtenu la meilleure note totale relative aux références du prestataire.
- c. Ayant obtenu la meilleure note globale pour l'expérience et les qualifications des experts
- d. Ayant obtenu la meilleure note relative à la Note méthodologique.

Note : Le processus de sélection peut inclure des entrevues (par le biais d'une plateforme de téléconférence), ainsi qu'une phase de présélection suivie de demandes d'informations complémentaires / négociations si nécessaire.

## Article 9 - SUIVI, CONTROLE ET VALIDATION DU TRAVAIL

Le prestataire travaillera sous la supervision d'un comité de suivi de l'INSTM et le SPA/RAC afin de discuter, valider et finaliser les différentes phases, tâches et livrables.

## **ARTICLE 10 - PENALITES DE RETARD**

A défaut d'achèvement par le titulaire des prestations à sa charge dans les délais contractuels il sera appliqué de plein droit et sans préavis, une pénalité d'un cent-vingtièmes (1/300) du montant total du marché (en T.T.C.) pour chaque jour calendaire de retard.

Le montant des pénalités de retard sera défalqué des décomptes.

Le montant des pénalités est plafonné à 5% du montant global du marché en T.T.C. Lorsque ce plafond est atteint, le SPA/RAC se réserve le droit de résilier le marché au tort du titulaire, conformément à l'article 15 "Résiliation" ci-dessous, sans que le titulaire ne puisse élever de contestations ou prétendre à un quelconque dédommagement.

## **ARTICLE 11 - CLAUSES DE CONFIDENTIALITE/SECRET PROFESSIONNEL**

Le prestataire retenu s'engage à observer une totale discrétion pour tout ce qui concerne les faits et les informations dont il a pris connaissance lors de la réalisation de sa mission.

Tout membre faisant partie de l'équipe affectée à la mission objet du présent marché qui contreviendrait à l'obligation du secret professionnel précitée s'exposerait à des procédures judiciaires.

## **ARTICLE 12 - REGLEMENT DES DIFFERENDS**

En cas de différends relatifs à l'exécution ou l'interprétation des clauses du marché, les deux parties rechercheront un accord à l'amiable. A défaut d'une solution à l'amiable, tous les différends relatifs à ce marché seront du ressort des tribunaux compétents de Tunis.

## **ARTICLE 13 - RESPONSABILITE ET ASSURANCE**

Le titulaire :

- a. prendra et maintiendra une assurance couvrant les risques et pour les montants couvrant la valeur du marché ; et
- b. à la demande du Client, lui fourniront la preuve que cette assurance a bien été prise et maintenue et que les primes ont bien été réglées.

## **ARTICLE 14 - FORCE MAJEURE**

La force majeure signifie tout événement hors du contrôle d'une Partie et qui rend impossible l'exécution par cette partie de ses obligations, ou qui rend cette exécution si difficile qu'elle peut être tenue pour impossible dans de telles circonstances.

La partie qui invoque la force majeure doit en informer son co-contractant dans les sept (07) jours calendaires de son avènement, ainsi, le délai contractuel sera suspendu d'un commun accord entre les parties, pour la période couverte par le cas de force majeure.

Le SPA/RAC a toute la latitude d'évaluer si la circonstance des empêchements invoqués par le titulaire en tant que force majeure sont convaincantes, dans le cas contraire, les jours d'arrêt seront comptabilisés jours de retard.

Le manquement de l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations contractuelles ne constitue pas une rupture de Contrat, ou un manquement à ses obligations contractuelles, si un tel manquement résulte d'un cas de force majeure, dans la mesure où la Partie placée dans une telle situation: a) a pris toutes les précautions, et mesures raisonnables, pour lui permettre

de remplir les termes et conditions du présent marché; et b) averti l'autre Partie de cet événement dans les plus brefs délais.

Tout délai accordé à une Partie pour l'exécution de ses obligations contractuelles sera prorogé d'une durée égale à la période pendant laquelle cette Partie aura été mise dans l'incapacité d'exécuter ses obligations par suite d'un cas de force majeure.

## **ARTICLE 15 - RESILIATION DU MARCHÉ**

Le SPA/RAC peut résilier le Contrat par notification écrite adressée au titulaire à la suite de l'un des événements indiqués ci-après :

- a. Non-respect du délai d'exécution
- b. Dans le cas décrit à l'article "Pénalité de retard" l'atteinte du plafond de la pénalité de retard de 10% du montant total du marché ;
- c. Non-conformité au contenu des prestations listées dans le cahier des Prescriptions Techniques ;
- d. Si le titulaire fait faillite ou entre en règlement judiciaire ;
- e. Si, par suite d'un cas de force majeure, le titulaire est placé dans l'incapacité d'exécuter une partie substantielle des Prestations pendant une période au moins égale à soixante (60) jours ; et
- f. Si de l'avis du Client, le titulaire s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention ou au cours de l'exécution du Contrat. Aux fins de cette clause : est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de sélection ou de l'exécution du Contrat ; et se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer la sélection ou l'exécution du Contrat de manière préjudiciable à l'Emprunteur ; par « manœuvres frauduleuses », on entend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise des propositions) visant à maintenir artificiellement les prix des propositions à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver le SPA/RAC des avantages de cette dernière ; ou
- g. Si le SPA/RAC, de sa propre initiative et pour quelque raison que ce soit, décide de résilier le marché.

## **ARTICLE 16 - CONFLIT D'INTERETS**

### **16.1- Interdiction d'activités incompatibles**

Le titulaire, son personnel et agents ne devront pas s'engager, directement ou indirectement, pendant la durée de réalisation du marché, dans des activités professionnelles ou commerciales qui pourraient être incompatibles avec les activités qui leur ont été confiées au titre du présent marché.

### **16.2- Non-participation du titulaire et de ses associés à certaines activités**

Le titulaire, ainsi que ses associés, s'interdisent, pendant la durée du marché et à son issue, à fournir des biens, travaux ou services destinés à tout projet découlant des Prestations du présent marché ou ayant un rapport étroit avec elles (à l'exception de l'exécution des Prestations et de leur continuation).

## Annexe n°1

### LETTRE DE SOUMISSION

Je soussigné ..... (Directeur) de  
..... Inscrit au registre de commerce le ..... sous le numéro  
..... faisant élection de domicile au  
..... Après avoir pris connaissance de  
toutes les pièces du dossier faisant l'objet de l'appel d'offres N° ....., lancé par  
....., relatif à une mission de.....

Me soumetts et m'engage à exécuter les prestations demandées conformément aux dispositions définies dans les documents précités moyennant les prix établis par moi-même sans tenir compte des taxes et sachant que les droits de timbre et d'enregistrement sont à la charge de l'assureur.

Le montant total de mon offre s'élève à ..... (.....) Dinars Tunisiens hors taxes

Le montant total des taxes s'élève à ..... (.....) dinars Tunisiens

Le montant total de mon offre s'élève à ..... (.....) dinars Tunisiens TTC

Je prends acte que vous n'êtes pas tenus de donner suite à l'appel d'offres et que je ne peux pas prétendre à être indemnisé.

M'engage à maintenir valable les conditions de mon offre pendant un délai de cent vingt jours (120 j) à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

Le SPA/RAC s'engage à payer le montant après la signature d'une convention au compte courant bancaire auprès de la Banque ..... au nom de  
..... Sous le numéro : RIB .....

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché à mes torts exclusifs, que je ne tombe pas sous le coup d'interdictions légales édictées en Tunisie.

Fait à ....., le .....

(Nom et Prénom et fonction)

Bon pour soumission

(Signature et cachet)

## Annexe 2

### DETAILS ESTIMATIFS DU PRIX GLOBAL DE L'OFFRE

Le Bureau d'études fournit à l'appui de sa soumission un sous détail de chaque prix unitaire du bordereau dressé selon le modèle suivant

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HTVA	Prix total HTVA
Fourniture d'échantillons de palourdes (20 à 30 pièces/site) provenant des stations côtières	Site / campagne			
Fourniture d'échantillons de poissons (rouget) (20 à 30 pièces/site) provenant des stations côtières	Site / campagne			
Mise à disposition d'un véhicule pour le transport de 7 personnes	Jour			
Transport et acheminement des échantillons vers les laboratoires d'analyses	Mission			
Hébergement des experts et de l'équipe technique de l'INSTM (hôtel 3 étoiles minimum)	Nuitée			
Restauration des experts et de l'équipe technique de l'INSTM	Jour / personne			
Appui logistique aux campagnes d'échantillonnage	Forfait			
Autres frais logistiques (à préciser)	Forfait			

**Arrêté le montant de l'offre TTC à la somme de**

.....  
.....

**Fait à ....., le .....**